



Compte rendu du CTL du 9 décembre 2021

Déclaration liminaire

M le Directeur,

Le temps passe et pour la DDFiP 64 rien ne change : son démantèlement se poursuit, avec son lot de fusion de services, disparition de trésoreries (Laruns, Arudy, Monein, Sauveterre de Béarn, et Mourenx rayées de la carte au 1^{er} janvier 2022) toutes regroupées dans un SGC à Orthez ou à Oloron.

Parallèlement, nous assistons à une multiplication de mesurette bien marketées qui ne coûtent pas cher à la DGFIP.

Avec de petits gestes par-çi par-là, le gouvernement prépare sa campagne présidentielle.

La prime accordée en fin d'année à la DGFIP qui est loin d'être à la hauteur de la situation, s'inscrit dans cette démarche avec une volonté affichée de communiquer sur la perfection du dialogue social.

Pour la CGT Finances Publiques, le point d'indice reste le levier prioritaire pour améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Alors que les salariés du privé pourraient obtenir des augmentations salariales avec l'appui de notre ministre de l'économie qui appelle les entreprises à augmenter de manière significative les salariés du privé, les agents de la DGFIP doivent eux se contenter de miettes sur leur salaire.

Nous sommes aujourd'hui bien loin du compte au regard de la perte de pouvoir d'achat que les agents subissent depuis 20 ans !

D'autant que pendant ce temps-là, le volet emploi du Projet de Loi Finances prévoit la suppression de 1506 postes à la DGFIP pour 2022.

Qui en paiera le prix ? Quelle sera la liste des services encore mis à contribution ?

Après la mise en place d'un SDIF sur Pau, ce sera le cadastre avec le foncier innovant, les SIP dont la mise à jour TH sera bientôt automatisée, les SPF avec les SAPF ou les fusions des SIE.

La suite au prochain CTL, n'en doutons pas !

Vous nous convoquez également M le Président, pour nous impliquer dans l'achat de biens et services à travers une enveloppe budgétaire relative à l'amélioration du cadre de vie au travail.

Sur ce point, les choix de notre Direction Générale traduisent un mépris de nos collectifs de travail et de l'implication des agents de la DGFIP.

Plutôt que de mettre en place un budget shopping participatif, il faudrait peut-être tout simplement prendre en compte les revendications des agents et redonner du sens et des moyens à nos missions de service public.

La procédure issue de la note DG est de plus assortie d'un chantage visant à instaurer une concurrence entre directions et à dresser les agents contre les organisations syndicales locales insuffisamment enthousiastes.

En effet , il est prévu que toute fraction du budget n'ayant pas fait l'objet d'un accord majoritaire sera réattribuée au profit de directions ayant trouvé un accord majoritaire sur la totalité de leur enveloppe.

Nous ne vous ferons donc pas le cadeau d'un refus formel qui se traduirait par une perte pour les agents. Pour autant, notre signature ne vaudra nullement approbation de la démarche.

M. ODRU a indiqué qu'il serait répondu aux différents points soulevés en cours de CTL. S'agissant de la disparition des trésoreries, il a toutefois précisé qu'il faisait en sorte que soit maintenue une « présence » quand cela était possible.

1°) CRÉATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL DES IMPÔTS FONCIERS

En charge de la mission cadastrale, ce service sera compétent pour l'ensemble du département des Pyrénées-Atlantiques. Il devient l'interlocuteur unique à compter du 1^{er} septembre 2022, aussi bien pour les professionnels que pour les particuliers, pour toutes les questions relatives aux évaluations foncières des propriétés bâties et non bâties et à la documentation cadastrale.

Le SDIF regroupera donc le PELP, le PTGC et le pôle d'évaluation des locaux d'habitation (PELH).

Toutefois, pour tenir compte de la géographie départementale, le PELH disposera de deux implantations pérennes, au siège à Pau (qui prendra en charge le secteur relevant antérieurement d'Orthez et Oloron hors Soule) et une antenne à Bayonne (Pays Basque et partie Soule), encadrées chacune par un inspecteur, adjoint du responsable du SDIF.

Le PELP et le PTGC restent à Pau et seront chacun également encadré par un inspecteur.

Il n'y aura donc pas d'antennes à Biarritz, Orthez et Oloron. Les agents qui exerçaient ces missions seront prioritaires pour rejoindre la nouvelle structure.

Des groupes de travail seront tenus en janvier 2022 pour préciser les conditions de mise en place du SDIF. Par conséquent, le directeur présentait au vote des élus du personnel seulement le principe d'un SDIF pour des raisons informatiques...

Quid des locaux, notamment sur Pau ? La nécessité de prévoir le stockage de la documentation à proximité des agents impliquera peut être l'obligation de faire une étude quant à la solidité des planchers. De plus, le manque de place va probablement engendrer un nouveau jeu de chaises musicales pour les agents de divers services. La question de la réception se pose également : à Pau et Bayonne, mais aussi sur les sites d'Orthez, Oloron et Biarritz (va-t-on maintenir la possibilité d'un accueil de proximité et si oui, avec qui et sous quelle forme ?)

Quid des moyens humains ? la Direction affirme qu'elle remettra les emplois dont disposait le CDIF en 2008...mais où va-t-elle les prendre ? La pénurie d'emplois se fait déjà sentir partout !

Quid de la formation des agents ? de la transmission du savoir ? sur les services fonciers actuels, déjà 6 à 10 départs en retraite de « sachants » sont déjà envisagés sur 2022-2023.

Une charge de travail importante, des retards à absorber, une prochaine révision des locaux des particuliers, dans ce contexte permet de redouter de nombreuses difficultés pour les agents.

L'ensemble des élus ont voté CONTRE ce projet.

Si le principe de regrouper les missions foncières s'entend (c'est d'ailleurs ce qui existait avant la suppression des CDIF en 2008), il reste trop d'inconnus et de nombreuses craintes quant aux conditions de mise en place de ce futur service.

2°) PONTS NATURELS

La Direction proposait les 15 juillet et 31 octobre 2022, en écartant le 27 mai 2022 (pont de l'ascension). Les représentants du personnel ont demandé à ce que l'avis des agents soit sollicité.

M. ODRU va y réfléchir et a accepté de reporter ce point au prochain CTL.

3°) VOXUSAGERS

Accessible depuis la plateforme Services Publics + , voxusagers est un site en ligne qui offre la possibilité aux usagers de donner leur avis en partageant leurs expériences, positives comme négatives, avec les services publics. Concernant la DGFIP, le périmètre de déploiement est pour l'instant limité aux SIP et ouvert, s'agissant de la DDFIP 64 , depuis le 08 novembre.

Concrètement les témoignages sont publiés, après modération de la centrale, puis transmises aux administrations concernées pour qu'une réponse soit apportée.



Pour l'instant notre DDFIP a reçu un avis positif émanant d'un usager du SIP de Bayonne Anglet,

L'objectif de cette démarche est de contribuer à l'amélioration de la qualité dans les services publics, faisant ainsi croire aux usagers que l'administration tiendra compte de leur expérience afin d'améliorer son fonctionnement,

En réalité il suffit de lire les avis déjà publiés (<https://www.plus.transformation.gouv.fr/experiences>), qui concernent pour beaucoup le manque de moyens mis au service de l'accueil, pour comprendre qu'il n'en sera rien.

Comment ne pas voir dans ce dispositif un outil purement démagogique quand toutes les réformes initiées ces dernières années visent à faire disparaître les services publics

4°) FONDS POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL

Le protocole d'accord signé par le Directeur général et les responsables de 4 organisations syndicales nationales prévoit la création d'un fonds pour l'amélioration du cadre du vie au travail, doté de 10M€.

Notre département a été doté de 95.338 €.

Le fonds national peut financer des actions sur le 1^{er} semestre 2022 relevant des 4 axes suivants : l'amélioration du cadre de vie au travail, la promotion d'une démarche éco-responsable, la sensibilisation aux innovations, la responsabilité sociale de la DGFIP.

Ainsi, le 6 décembre dernier (jour de la Saint-Nicolas ! et oui c'est Noël !), nous avons tous été destinataires d'un mail de M. ODRU nous expliquant la méthode.



- 1- Phase de recueil des projets:** vous êtes tous invités à faire part de vos propositions. Cette phase débute aujourd'hui et se termine le 15 janvier 2022. Pour ce faire, il suffit d'écrire un message sur la Balf ddfip64.ppr.logistique@dgfip.finances.gouv.fr avec comme sujet *Fonds pour l'Amélioration des conditions de vie au travail*
- 2- Phase d'expertise:** en janvier/février, la direction expertisera la faisabilité de toutes les propositions formulées, dans leurs aspects budgétaires, techniques et réglementaires.
- 3- Phase de sélection:** examen en CTL.

Que dire de plus que ce que nous avons exprimé en liminaire ! Ces miettes sont peu de choses pour pallier la détérioration continue de nos conditions de travail... Nous espérons qu'à minima la Direction trouvera un projet qui profitera à tous les agents...

5°) QUESTIONS DIVERSES

- Point sur le recrutement des agents contractuels :

2020 4C (1 DDFIP / 2 CDC part / 1 Très PAU CH)

2021 3C (1 SGC Mourenx Orthez / 2 CDC part) – 2 B (1 SGC Nay / 1 Très Pau CH).

En 2021 a également été recruté en détachement un fonctionnaire C venant du Ministère de l'Intérieur.

C'est parce qu'on a des chaises vacantes à l'issue d'un mouvement qu'on peut avoir une enveloppe d'agents contractuels (ou de détachement de fonctionnaires d'autres ministères).

La demande d'un recrutement contractuel C supplémentaire sur Bedous n'a pas été validée par la Direction Générale.

Cette campagne de recrutement n'a lieu qu'une fois l'an.
Ainsi, en cas de démission d'un contractuel, on ne peut plus recruter un nouveau.

- Implantation du SGC d'Oloron dans les locaux de l'HDF d'Oloron :

Le chef de centre a fait 2 propositions à la Direction : installation dans la trésorerie et dans les étages ou installation dans les locaux du SIE qui prendrait les locaux de la trésorerie.

Au final, l'installation se fera en 2 temps :

Au 1^{er} janvier 2022, pour diminuer les désagréments et comme tous les agents ne seront pas arrivés, le SGC s'installera au sein de la trésorerie et les CDL dans des bureaux disponibles du SIE.

Les stagiaires A et B et le chef de centre arriveront de manière échelonnée en avril, mai et juillet 2022. Il faudra alors réfléchir à une autre organisation (le SIE au rdc et le SGC dans les étages).

- Point sur la situation COVID :

A la date de la réunion, la direction nous a indiqué recenser 9 cas COVID et 10 cas contact au sein de la DDFIP 64.

Pour chaque cas, le Médecin de Prévention évalue la situation particulière de l'agent concerné et met en place le protocole adéquat.

On peut à nouveau poser des jours de télétravail exceptionnels (mail reçu du Directeur général) à valider par le chef de service.

- **SIE Orthez, Oloron et Biarritz** : au détour de la conversation, nous avons appris qu'au 1^{er} janvier 2023, les SIE seraient regroupés sur Pau et Bayonne...mais ils resteraient des antennes « pérennes » à Orthez, Oloron et Biarritz ! ... Des « antennes » bien fragilisées pour le moins...

- **Liste d'aptitude** : la liste de C en B a été publiée. La liste de B en A devrait être bientôt diffusée (vers la mi décembre).

Vos représentants CGT en CTL : Eric Manry – Anne Séguier – Nathalie Garcia
Experts : Cécilia Elorga - Christine Villacampa

